

## **INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHESION 2023-2024**

## Vous avez le choix entre 2 possibilités d'adhésion

## 1 - Adhésion au club avec licence FFRP : (avant le 31 Octobre)

La licence FFRP vous permet de bénéficier d'une assurance individuelle complémentaire avec responsabilité civile et accidents corporels ainsi que de divers avantages auprès des partenaires de la fédération (voir le blog ou site <a href="https://www.FFRANDONNEE.FR">www.FFRANDONNEE.FR</a>).

Cotisation annuelle : 32€

Possibilité également de s'abonner à Passion rando + 10 €

## 2 - Adhésion au club (sans licence FFRP)

Il convient de vérifier que vous possédez au minimum une assurance responsabilité civile (pour couvrir les dommages causés aux tiers dans le cadre des activités marches du club).

Cotisation annuelle : 22€

Une assurance club couvrira uniquement les dommages occasionnés lors de nos manifestations.

Quelque soit votre choix le questionnaire santé sera à remplir.

Tous les nouveaux adhérents, 2023-2024, doivent joindre un certificat médical de moins de 6 mois à la fiche d'inscription.

Le certificat médical (moins de 6 mois) est obligatoire, il est valable 3 ans.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du dossier complet.

Remettre : fiche d'adhésion +certificat médical+ chèque à l'ordre :

« Etoile du randonneur » au plus tard le 15 Octobre 2023.

Les personnes adhérant à l'Etoile du Randonneur après le 31 décembre 2023, ne bénéficieront pas des avantages proposés par l'association.

Documents à adresser à :

Catherine MOREAU 30 Avenue des Acacias

44320 ARTHON EN RETZ Tel: 06 72 77 13 42